

**Version préliminaire
Ne pas citer**

L'intérêt politique des jeunes Belges francophones mesuré à l'aune d'un processus de discussion

Bernard Fournier (*Université de Liège*)
Raphaël Darquenne (*Université de Liège*)
Élodie Flaba (*Université de Liège*)

Résumé

La question de l'abaissement du droit de vote à 16 ans a toujours fait l'objet de débats dans certains cercles universitaires. Lors des dernières élections autrichiennes, les jeunes de 16 ans et plus ont été invités à voter même si les jeunes eux-mêmes sont souvent partagés, voire hostiles à l'idée. Or, une question comme le droit de vote à 16 ans, peu discutée publiquement et engageant plusieurs dimensions de la vie d'un individu, n'est-elle pas une question de débat idéale, où la confrontation des idées peut amener à modifier les points de vue et révéler – et même modifier – les attitudes plus globales des jeunes envers l'intérêt politique et la participation ? Partant d'un sondage aléatoire auprès des 15-21 ans en Belgique francophone, un sous-échantillon de 400 jeunes sera retenu pour discuter du vote à 16 ans, de l'intérêt et de leur participation politique lors d'une journée avec 5 experts. Le sondage initial sera redistribué pour mesurer l'impact de la discussion et des entretiens approfondis seront menés avec un sous-groupe pour étudier les mécanismes de socialisation politique. Ces premiers résultats sont présentés.

Abstract

* Bernard Fournier (chargé de cours), Raphaël Darquenne (chercheur) et Élodie Flaba (assistante) sont membres du Département de science politique de la Faculté de droit et de science politique de l'Université de Liège. Cette communication présente les premiers résultats d'une recherche financée grâce à un crédit de démarrage octroyé par l'Université de Liège. Nous aimerions sincèrement remercier Min Reuchamps et Geoffrey Grandjean, Aspirants du Fonds de la Recherche Scientifique-FNRS, pour leur aide et leur support constant au cours de ce projet, de même que les directeurs d'établissements scolaires et les enseignants pour leur participation enthousiaste à ce projet, ainsi que les élèves qui ont consacré une journée à discuter de politique avec nous. La collaboration de l'athénée Maurice Destenay de Liège fut essentielle pour la réalisation de cette expérience, et nous souhaitons particulièrement en remercier la préfète. Une vingtaine d'animateurs ont également rendu notre projet possible. Finalement, nous remercions toute l'équipe de l'émission « Quand les jeunes s'en mêlent » de la RTBF (Radio-télévision belge francophone), qui a participé à la journée et diffusé une partie des résultats.

Colloque annuel de la Société québécoise de science politique— 28 mai 2009
Université d'Ottawa

Bernard Fournier [Bernard.Fournier@ulg.ac.be et <http://www.polliege.ulg.ac.be>]

Les recherches sur l'intérêt politique des jeunes ont été nombreuses au cours des dernières années. Encore tout récemment, notre équipe a entrepris une vaste recherche, qui indique que le tiers des jeunes de 16 à 21 ans, en Belgique francophone (Wallonie et Bruxelles) se disent beaucoup ou assez intéressés à la politique. Ces résultats ne surprendront guère les spécialistes du domaine¹.

Parmi les questions que nous posons dans nos enquêtes depuis quelques années, l'idée d'abaisser l'âge du droit de vote à 16 ans est un peu particulière. Même si un débat important a eu lieu en Autriche il y a quelque temps – où le seuil de 16 ans a finalement été adopté² – cette question n'est pas réellement à l'ordre du jour dans les démocraties occidentales³. Il faut dire qu'aucune majorité ne se dégage également chez les jeunes sur cette question (dans une enquête que nous avons effectuée auprès des jeunes de 16 à 18 ans à Liège en 2007, seulement 25 % des répondants se disaient d'accord avec l'idée⁴). Toutefois, est-ce si surprenant d'obtenir un tel résultat, même auprès de certains jeunes politisés, lorsqu'un interviewer pose, à brûle-pourpoint, une telle question par téléphone ou même dans un questionnaire écrit ?

¹ Parmi les travaux récents, on notera cette grande enquête sur les jeunes qui vient d'être menée par des politologues de la *Katholieke Universiteit Leuven*, en collaboration avec l'université McGill (Ellen Claes, Céline Declaire, Yves Dejaeghere, Stefaan Fiers, Marc Hooghe et Ellen Quintelier. *Étude Jeunesse 2006: Un premier portrait des opinions des jeunes de seize ans*, Louvain, Centre for Citizenship and Democracy, 2006, 22 pages). En 2005, un colloque sur l'engagement des jeunes en Europe a été organisé par la Confédération des organisations de jeunesse (COJ) de Belgique dont les actes ont été publiés (COJ, *Actes du séminaire sur « L'Engagement des jeunes en Europe »*, Bruxelles, 2006, 45 p). En outre, plusieurs ouvrages d'Anne Muxel donnent une bonne introduction à la question de l'intérêt des jeunes à la politique (*Les jeunes et la politique*, suivi d'un débat avec Pascal Perrineau, Paris, Hachette, 1996, coll. « Questions de politique »). Sur la socialisation politique des jeunes, les travaux d'Annick Percheron peuvent également être consultés avec profit. Notons entre autres : « Les jeunes et la politique ou la recherche d'un nouveau civisme », *Jeunes d'aujourd'hui ; regards sur les 13-25 ans en France*, Paris, La documentation française, 1987, pp. 118-126, de même que *Âge et politique*, sous la direction d'Annick Percheron et René Rémond, Paris, Economica, 1991, 272 pages. Finalement, on consultera le site Web de l'Observatoire Jeunes et Société (<http://www.obsjeunes.qc.ca>).

² « L'Autriche instaure le vote à 16 ans », *Le Monde*, 20 mars 2007.

³ Raymond Hudon et Bernard Fournier, « À quel âge est-on prêt à voter ? La participation des jeunes à la vie collective », *Perspectives électorales/Electoral Insight*, vol. 5, no 2, juillet 2003, pp. 36-41

⁴ V. Rocour, « Les jeunes ne veulent pas voter à 16 ans », *La Libre Belgique*, 3 novembre 2007, p. 8.

Une question comme le droit de vote à 16 ans, peu discutée et engageant plusieurs dimensions de la vie d'un individu, exige en fait un véritable débat et ne peut être simplement mesurée à l'aide d'un sondage classique. Ainsi, les jeunes répondants avaient-ils déjà *réfléchi* à une telle question avant qu'elle ne leur soit posée ? Leur réponse aurait-elle été différente si tous les arguments leur avaient été présentés et s'ils avaient pu en discuter avec des spécialistes ou d'autres jeunes de leur âge ? Quelle *valeur* le sondeur doit-il accorder, ultimement, à un tel *coup de sonde* ?

Depuis plusieurs années, les spécialistes des sondages se sont penchés sur ces problèmes pratiques et théoriques⁵ et ont développé divers protocoles de recherche incluant des lieux de débats sur diverses questions de société et à la suite desquels des opinions mieux *informées* pouvaient être recueillies⁶. De notre point de vue, la question du vote à 16 ans se prête particulièrement bien à cet exercice. Entreprendre une démarche de recherche permettant de *discuter* de la question – et plus largement, de l'intérêt politique et de l'engagement des jeunes Belges francophones – constitue justement le but de la recherche que nous avons entreprise en janvier dernier et qui se déroulera au cours des deux prochaines années. Toutefois, il faut bien comprendre que le droit de vote à 16 ans n'est pour nous qu'un prétexte : aucun agenda ne milite pour cet abaissement et notre objectif n'est pas d'en faire la promotion. Dans notre esprit, il s'agit uniquement d'un bon point de départ pour une réflexion sur le rôle de la *discussion* et de la *confrontation des points de vue* dans le processus de formation de l'opinion de jeunes de 15 à 21 ans et, ultimement, pour proposer une perspective différente dans l'étude de l'intérêt politique et de la participation chez les jeunes.

⁵ Et tout particulièrement James S. Fishkin (*The Voice of the People : Public Opinion and Democracy*, New Haven, Yale University Press, 1995).

⁶ Mutz, Diana Carole. *Hearing the other side: deliberative versus participatory democracy*, Cambridge, New York, Cambridge University Press, 2006. Voir aussi Elliott, Janice. « Méthodes participatives. Un guide pour l'utilisateur. Deliberative Polling® », Brigitte Duvieusart, Hervé Lisoir, Gerrit Rauws et An Van Campenhout (dir.). Bruxelles, Fondation Roi Baudouin et Vlaams Instituut voor Wetenschappelijk en Technologisch Aspectenonderzoek (viWTA), 2005.

Trois méthodologies particulières structurent ce projet de recherche : un sondage classique, réalisé par une firme indépendante (*Dedicated Research*) ; une journée de débats et de discussions inspirée de la méthode des « conférences citoyennes »⁷ réunissant à Liège 400 jeunes ; une enquête qualitative à partir d’entrevues en profondeur auprès de quelques jeunes participants à la journée à Liège. La présente communication n’analyse que les résultats de la seconde partie de la recherche – en encore, que de façon partielle, pour une série de raisons logistiques⁸. Les enseignements n’en paraissent pas moins féconds.

Le 1^{er} avril dernier à Liège, une journée de débats et de discussions réunissant près de 100 jeunes (et non les 400 attendus) a eu lieu. Le protocole a néanmoins été respecté, soit encadrer deux moments de discussion par la passation d’un questionnaire similaire, ce qui permettait ainsi d’observer les effets de cette discussion sur les opinions des jeunes, avant la discussion (et même avant toute information sur la question de l’abaissement de l’âge du droit

⁷ Ce terme nous semble ici plus approprié, mais plusieurs concepts regroupent des méthodologies similaires, comme la méthode du sondage délibératif (*Deliberative Polling*®).

⁸ Le projet de recherche tel que conçu au départ était fort ambitieux, en considérant particulièrement ses limites financières et les contraintes du calendrier. Le cœur du projet se trouve dans cette journée de discussions et d’échange où, pour assurer une certaine représentativité statistique – comme nous l’expliquerons plus loin –, il nous apparaissait important de réunir 400 jeunes. À l’origine, ces jeunes devaient être sélectionnés à partir du sondage aléatoire de la première étape, un peu à la façon du *Deliberative Polling*® proposé par Fishkin. Or, il nous est vite apparu que pour convaincre autant de jeunes à participer à une journée de discussion politique, même avec un incitatif financier, la maison de sondage aurait dû sonder beaucoup plus de jeunes que les 1600 qui avaient été budgétisés au départ (et rien ne garantissait, d’ailleurs, que le sous-échantillon ainsi constitué aurait été représentatif). Il a donc été convenu de réaliser un sondage classique pour mesurer l’opinion des jeunes sur les questions de l’enquête (qui a bien été réalisé par *Dedicated Research* en avril dernier) et de constituer le sous-échantillon pour la journée à Liège à partir de classes choisies dans 8 à 10 écoles de Wallonie et de Bruxelles. Or, plusieurs problèmes logistiques se sont posés (entre autres au niveau du choix d’un lieu permettant d’accueillir ces jeunes dans des classes pour discuter) et, puisque nous souhaitions organiser la journée le 1^{er} avril, les délais se sont finalement avérés trop courts pour convaincre un nombre suffisants de directeurs d’établissement. Finalement, trois écoles ont accepté de participer à l’expérience, ce qui nous a permis de réunir 97 jeunes à Liège : la grande majorité venait d’une athénée liégeoise, regroupant des élèves d’origine modeste avec une forte représentation de jeunes d’origine étrangère (élèves de quatrième secondaire) ; un groupe aussi important (40 élèves de 5^e année) venait d’un collège de Visé, à la frontière avec Maastricht aux Pays-Bas (élèves de classe moyenne avec une forte représentation d’élèves d’origine belge). Finalement, une quinzaine de jeunes de 4^e, 5^e et 6^e général (option économie) sont venus de Bruxelles. Au total, donc, une centaine de jeunes ont participé à l’expérience. Si cet échantillon ne peut prétendre à la représentativité nécessaire à la recherche quantitative – qui demeure au cœur de notre démarche – l’expérience du 1^{er} avril constitue un test instructif qui nous permettra de reprendre sur de meilleures bases une nouvelle expérience l’automne prochain. Les résultats présentés ici sont donc provisoires, mais ils nous semblent adéquats pour susciter la discussion et recueillir des commentaires dans le but d’améliorer le protocole général.

de vote à 16 ans), et après⁹. Une mise en garde s'impose ici, toutefois : le « succès » de la démarche ne se mesure pas par le fait que les jeunes « changent » d'opinions dans le second questionnaire. Cette possibilité existe, évidemment, mais un renforcement de l'opinion antérieure est tout aussi intéressant. Ce qui est importe ici, c'est que les opinions recueillies après la discussion se veulent *mieux informées* et, à ce titre, plus utiles dans l'étude de l'opinion¹⁰.

Après la première passation du questionnaire, la journée a donc été divisée en deux moments de discussion : le premier fut celui de la discussion sur la problématique du vote à 16 ans avec quatre hommes et femmes politiques, de même qu'un sociologue de la jeunesse qui agissait comme expert « neutre »¹¹. Chacun développait un argumentaire pour ou contre la vote à 16 ans et a échangé son point de vue avec les jeunes¹². Un modérateur était prévu pour gérer les débats¹³.

Le deuxième moment fut celui des groupes de discussion – qui peuvent être comparés à des *focus groups*. Les 100 élèves invités ont été divisés en neuf groupes d'environ 13 jeunes pour discuter avec des animateurs qui avaient été préalablement formés. Les groupes avaient

⁹ En fait, les questions en T1 (au début de la journée) et en T2 (en fin de journée) n'étaient pas rigoureusement identiques. Les deux questionnaires comprenaient bien un ensemble de questions relatives à la problématique de l'abaissement du droit de vote à l'âge de 16 ans, mais ils comprenaient également un ensemble de questions relatives à l'intérêt, à l'engagement, à la participation et aux représentations politiques qui ne demandaient pas toujours une comparaison temporelle. Cette façon de procéder, qui n'a finalement fait qu'allonger le questionnaire, ne sera pas reprise.

¹⁰ Nous mettrons surtout l'accent sur cette dimension dans la présente communication, mais notre objectif, ultimement, sera de travailler plus précisément sur les processus de formation de l'opinion, ce que nous permettra de faire, nous l'espérons, la troisième étape du projet de recherche (entretiens qualitatifs avec certains participants). L'analyse des interactions au sein de groupes de discussion nous ouvre déjà quelques pistes.

¹¹ Les intervenants – que nous remercions – étaient Jean-François Guillaume (Université de Liège), Katrin Jadin (MR – centre droit), Julie Fernandez Fernandez (Parti socialiste), Olivier Biérin (Ecolo) et Benoît Drèze (cdH - centre). Le modérateur était Georges-Louis Bouchez (de l'association sans but lucratif « Quand les jeunes »).

¹² Globalement, une image *négative* de l'abaissement est apparue à la suite de ce débat, ce qui nous a tout de même surpris. Un seul intervenant défendait clairement la position de l'abaissement du droit de vote à 16 ans. Dans une démarche ultérieure, il faudra chercher à mieux équilibrer les point de vue.

¹³ À l'origine, nous souhaitions réunir de vrais spécialistes du domaine, et non des hommes politiques. À l'expérience, il est cependant apparu difficile de trouver les politologues pouvant défendre les deux options. Lorsque nous renouvellerons l'expérience, il est possible que nous demandions à deux protagonistes de *simuler* les différents arguments. Le choix de politiciens ne fut peut-être pas heureux, puisqu'on se rend bien compte, à

été constitués préalablement dans le but d'assurer une certaine homogénéité sociale et scolaire et encourager la confiance dans la discussion. Les animateurs avaient pour consigne de manifester une « neutralité bienveillante » tout en faisant discuter les jeunes sur les différents arguments en faveur ou contre le vote à 16 ans. L'entièreté du contenu des groupes de discussion a été enregistrée et quatre ont été retranscrits intégralement. Évidemment, une discussion de 90 minutes demeure limitée, mais constitue déjà une première introduction à un sujet sur lequel des jeunes de 15 à 21 ans n'ont certainement pas eu l'occasion de réfléchir. Le deuxième questionnaire a ensuite été distribué, après que les jeunes aient été confrontés à différents arguments et qu'ils aient discuté de la question dans les groupes de discussion.

La présente communication rend compte de certains mouvements ou renforcement de l'opinion, surtout sur la question du droit de vote à 16 ans : dans un premier temps, nous préciserons rapidement l'état de l'opinion au début de l'expérience ; dans un deuxième temps, nous essaierons de faire état des discussions en reprenant, d'abord, les arguments des hommes et des femmes politiques et en présentant quelques comptes rendus des groupes de discussion ; dans un troisième et dernier temps, nous présenterons certains mouvements d'opinions en comparant les réponses au premier questionnaire distribué en début de journée (T1) et le deuxième questionnaire distribué en fin de journée (T2)¹⁴.

Première partie : L'état de l'opinion avant la discussion

Le questionnaire distribué aux jeunes au début de la journée comprenait 80 questions et abordait différents thèmes politiques. Il ne s'agit pas pour nous d'en présenter les résultats complets, d'autant plus que plusieurs questions n'ont été posées qu'une fois et ne permettent

l'écoute des groupes de discussion, que cela a pu influencer – souvent négativement – le choix des jeunes. Ce n'était pas l'effet attendu.

¹⁴ Seuls des résultats *agrégés* seront présentés ici. Une autre façon d'analyser les résultats, évidemment, serait de comparer les *profils individuels* des réponses et de catégoriser les tendances. C'est ce que nous nous proposerons de faire ultérieurement.

donc pas de vérifier l'intérêt du processus de discussion. Pour notre démonstration, nous ne retiendrons que les 15 questions sur le vote (intérêt pour le vote en général et pour le vote à 16 ans en particulier) et quelques questions d'intérêt politique.

D'entrée de jeu, c'est d'abord la question sur l'abaissement du droit de vote à 16 ans qui attire l'attention : parmi les jeunes ayant participé à la journée, seulement 28 % pensent « que l'on devrait voter à 16 ans » – un pourcentage similaire à celui de notre recherche de 2007 (23 %). Il n'y a donc pas nécessairement de surprise de ce côté. Seulement 25 % auraient été « prêts à voter à 16 ans (ou seraient prêts à le faire¹⁵) – ce qui montre aussi, en partie, l'intérêt d'une telle journée (d'ailleurs, le manque d'informations reviendra souvent dans les discussions).

Autre indicateur important : celui de l'intérêt politique. Ici, on observe des résultats un peu inférieurs par rapport à nos enquêtes précédentes, mais rien d'exceptionnel. Un peu plus du quart des jeunes se disent beaucoup ou assez intéressés à la politique et le tiers se sentent concernés par les décisions qui sont prises par le gouvernement. Sans surprise, également, seulement 8 % affirment avoir souvent ou plusieurs fois participé activement à une activité qu'ils considéraient comme politique (telle qu'une marche, un boycott, une manifestation, un piquet de grève, un blocus ou faire circuler une pétition). Au chapitre de l'intérêt politique, donc, les indicateurs ne révèlent rien de particulier.

Deux séries de questions permettent maintenant d'approfondir cette relation au vote, qui est au cœur de notre démonstration : la première aborde l'intérêt du vote en général, sans référence au vote à 16 ans, alors que la seconde cherche à préciser les raisons qui pousseraient le répondant à accorder ou non le droit de vote à 16 ans.

¹⁵ Certains n'avaient pas encore 16 ans dans l'échantillon.

Ce que l'on remarque d'abord, c'est un grand attachement au vote en général. Ainsi, 88 % des répondants jugent très ou assez utile de voter. Plus des trois quarts ne pensent pas que « lors des élections, il y a tant de personnes qui émettent leur vote que le mien ne compte pas ». Et lorsqu'on leur demande si le vote est un droit, un devoir, une chance ou une corvée, seulement 3 % choisissent la dernière option. Faut-il y voir une socialisation particulière, dans un pays où le vote est obligatoire ? Les deux tiers pensent que cette obligation doit être maintenue.

Quant aux questions permettant de mettre en contexte la question du vote à 16 ans, on perçoit bien, dans les réponses, la cohérence avec la position de refus de l'abaissement. Ainsi, comme le montre le Tableau 1, seulement le quart des répondants croit que les jeunes sont assez matures pour voter à 16 ans et 88 %, que les jeunes de 16 ans ne connaissent pas assez la politique pour voter. La moitié pense qu'ils ne feraient que voter comme leurs parents. Par contre, près des deux tiers croit que les jeunes s'intéresseraient davantage à la politique en votant à 16 ans et 60 %, que les partis politiques prendraient plus en compte les intérêts des jeunes.

Tableau 1
Opinions sur les capacités du droit de vote à 16 ans (temps T1)
(Liège, 2009)

	Tout à fait/plutôt d'accord
Les jeunes sont assez matures pour voter à 16 ans.	24
À 16 ans, les jeunes voteraient comme leurs parents.	52
La maturité d'une personne ne dépend pas de son âge.	76
Les jeunes s'intéresseraient davantage à la politique en votant à 16 ans.	61
À 16 ans, les jeunes ne connaissent pas assez la politique pour voter.	88
Beaucoup d'adultes n'ont pas un plus grand intérêt pour la politique qu'un jeune de 16 ans.	58
Voter à 16 ans permettrait de responsabiliser davantage les jeunes.	64
À 16 ans, on est moins responsable qu'à 18 ans.	22
Les partis politiques prendraient plus en compte les intérêts des jeunes s'ils votaient plus tôt.	60

Source : Recherche sur le droit de vote à 16 ans, phase 2 : journée de débats et de discussions (N = 97).

Voilà donc l'état de l'opinion sur la question de l'abaissement du droit de vote à 16 ans. Globalement, cette opinion apparaît négative et elle se renforce par le sentiment d'une forte immaturité des jeunes à cet âge. Les répondants eux-mêmes avouent qu'ils n'auraient pas été prêts à voter à 16 ans.

Deuxième partie : Présentation d'arguments et discussions sur le droit de vote à 16 ans

Toute l'idée de l'étape de la discussion repose sur la mise en perspective des premières conceptions que l'on peut avoir sur la question avec l'ensemble des arguments, des points de vue qui ne seraient pas nécessairement pris en compte lorsqu'on aborde la question pour la première fois¹⁶. Cette dynamique a été créée en deux temps : premièrement, un panel d'hommes et de femmes politiques sont venus présenter la position de leur parti sur la question du vote à 16 ans et un sociologue, spécialiste de la question des jeunes, a replacé le débat dans une perspective plus « neutre ». Cette activité a duré près de deux heures, avec une période d'interaction entre la salle et le panel – débat qui fut fort dynamique. Chaque parti ayant des positions différentes – bien qu'un seul, le parti écologiste, était franchement en faveur – les jeunes ont ainsi été confrontés à différents arguments. Deuxièmement, après le lunch, les participants se sont retrouvés en petits groupes pour discuter des enjeux du vote à 16 ans, de l'intérêt politique et de la participation en général, avec l'aide d'un animateur (une seconde personne était également présente dans la salle, mais uniquement pour prendre des notes). Comme les discussions étaient enregistrées, il nous est possible de déterminer quels arguments ont été mobilisés par les jeunes et de tenter d'identifier les discours qui expriment des transformations ou des renforcements de l'opinion. Nous n'en présentons ici qu'une première analyse.

¹⁶ Ce qui n'implique pas nécessairement une *incohérence* dans les premières conceptions, comme le montre l'analyse du questionnaire au début de l'expérience.

Première section : les arguments développés par les intervenants

Le moment des interventions des hommes et des femmes politiques (et de l'expert neutre) constitue certainement une étape cruciale dans la logique du protocole de recherche puisqu'il permet d'ouvrir le débat à toutes les perspectives sur la question de l'abaissement du droit de vote à 16 ans. Il était important de développer tous les arguments encourageant la faisabilité de l'option – et tous ceux la décourageant – pour que chaque jeune puisse se faire une meilleure idée de la question. En effet, l'expérience nous montre que cette première étape a été déterminante dans la mobilisation et dans l'usage des arguments – en faveur ou en défaveur de l'abaissement du droit de vote à l'âge de 16 ans – par les jeunes lors des groupes de discussion.

De manière synthétique, le Tableau 2 reprend les différents arguments qui ont été présentés en faveur et contre l'idée d'abaisser le droit de vote à 16 ans. Globalement, il nous semble que trois arguments principaux – tous en défaveur de l'abaissement à 16 ans – ont été repris : premièrement, beaucoup de jeunes ont été marqués (si l'on en croit les réactions de l'auditoire) par l'idée qu'accorder le droit de vote à 16 ans pouvait signifier (ou même signifiait *automatiquement*) l'abaissement de la majorité *pénale* à 16 ans ; deuxièmement, il a été remarqué que le seul pays européen à avoir généralisé le vote à 16 ans est aussi un pays, l'Autriche, fortement marqué par les mouvements d'extrême-droite ; troisièmement, la grande majorité des intervenants – et des jeunes eux-mêmes – on insisté sur le fait qu'un jeune de 16 ans ne posséderait pas encore les connaissances politiques, la maturité politique aussi, pour pouvoir voter – ce dernier argument appelant tout de suite à une soif d'informations chez les jeunes (et non un désintérêt), certains allant même jusqu'à réclamer des cours de politique (ce qui n'est pas dans leur programme). Ces trois arguments, fortement énoncés dans le débat, allaient dans le sens du statu quo, alors que ceux en faveur de l'abaissement, proposés par le jeune représentant du parti écologiste, ne semblaient pas faire le poids.

Tableau 2
Arguments développés par les intervenants lors de la journée de débats et de discussions
(Liège, 2009)

Thématiques	Arguments pour	Arguments contre	Arguments nuancés
Participation-information	Les jeunes ont le droit de participer au débat public car ils sont concernés par les lois et les décisions politiques.	Les jeunes ne savent pas réellement en quoi consiste la politique.	Le vote à 16 ans doit s'accompagner de dispositifs d'éducation à la citoyenneté.
Implication	Le vote à 16 ans est un moyen d'impliquer les jeunes.	Il n'est pas nécessaire d'abaisser l'âge du droit de vote pour que les jeunes s'impliquent.	Les jeunes ne sont pas égaux devant la participation.
Droits-devoirs	Les jeunes ont de plus en plus de devoirs mais peu de droits.	L'âge du droit de vote doit rester logiquement couplé à l'âge de la majorité.	
Majorité électorale-civile-pénale	L'abaissement de l'âge du droit de vote n'entraînerait pas un abaissement de l'âge de la majorité civile et pénale.	L'abaissement de l'âge de la majorité pénale entraînerait inévitablement un âpre débat sur la majorité pénale.	L'abaissement de l'âge du droit de vote ne peut aller de pair avec l'abaissement de l'âge de la majorité civile et pénale.
Autonomie	Il faut faire confiance aux jeunes.	Les jeunes pourraient être influencés par des discours politiques démagogiques et simplificateurs, ce qui est exactement l'inverse d'une conscientisation.	Entrer dans le jeu politique nécessite un décodage de sa complexité rendu possible par un bagage.
Responsabilisation	La société est vieillissante et la responsabilité pesant sur les jeunes sera plus grande.	Il faut se méfier des discours surresponsabilisants.	Les jeunes ont le droit d'avoir une jeunesse et d'être protégés.
Équilibre générationnelle	La société est vieillissante et le vote à 16 ans permettrait d'équilibrer la « balance électorale »		

Chacun des arguments repris au Tableau 2, nous l'avons noté, n'ont pas eu le même poids auprès de l'auditoire. De plus, il est nettement apparu que l'étiquette politique des intervenants avait une certaine influence dans la réception de ces arguments. Une analyse plus précise pourrait être faite à ce propos, mais contentons-nous ici, pour l'instant, de faire la liste des arguments auxquels les jeunes ont été confrontés : nous verrons, dans la section suivante, que plusieurs d'entre eux seront repris par les jeunes eux-mêmes au cours des discussions (surtout pour rejeter l'idée d'accorder le vote à 16 ans).

Deuxième section : la mobilisation des différents arguments dans les groupes de discussion

Une première analyse du contenu des quatre groupes de discussion que nous avons sélectionnés montre clairement que la plupart des débats se sont construits autour du refus de l'abaissement du droit de vote à 16 ans. De nombreuses nuances ont cependant été émises par les jeunes et le temps nous a manqué pour proposer une analyse plus fine des différents profils des jeunes qui ont su développer, même rapidement, de nombreux argumentaires. Dans le cadre de cette recherche, toutefois, l'important était pour nous de susciter une réflexion *dans le but de recueillir*, dans un second questionnaire, *une opinion informée sur la question*. Une analyse précise du mouvement individuel de l'opinion devra être faite ultérieurement à partir d'une autre perspective théorique¹⁷.

En reprenant certains extraits de discours, il nous a cependant semblé intéressant de voir comment les jeunes réagissaient à certains arguments, comment ils les développaient, se les appropriaient. Tel est l'objet de cette seconde section. Dans un premier temps, un tableau des différents arguments tels que repris par les jeunes est proposé et servira de guide pour une première typologie des discours des jeunes sur le droit de vote à 16 ans. Cette typologie s'articule autour de 8 thèmes : l'information sur les questions politiques, la perception de la maturité des jeunes, le caractère influençable des jeunes de 16 ans, l'intérêt envers les questions politiques en général, la difficile gestion de l'adolescence, la perception de se sentir concerné (et la prise en compte des intérêts des jeunes par les hommes politiques), l'abaissement de la majorité civile en conjonction avec la majorité pénale et finalement, les arguments de nature « politique ».

¹⁷ C'est la démarche, entre autres, qui est visée dans la troisième partie de la recherche, à l'aide d'entrevues individuelles. Les mouvements individuels des opinions pourront aussi être étudiés en comparant les réponses de certains jeunes en T1 et en T2 (ceux ayant donné les mêmes réponses comme ceux ayant donné des réponses différentes) avec leurs interventions au moment des groupes de discussion. C'est ce que nous nous proposons aussi de faire dans une étape ultérieure.

Tableau 3a
Arguments développés par les jeunes lors de la journée de débats et de discussions
(Liège, 2009)

Positions	Thématiques et arguments
<i>Arguments relatifs à l'information sur les questions politiques</i>	
Contre*	Les jeunes de 16 ans ne sont pas assez informés pour pouvoir voter.
	Les jeunes de 16 ans n'ont pas suffisamment de connaissances pour pouvoir voter.
Nuancé	Voter à 16 ans serait possible, mais uniquement si plus d'informations étaient données aux jeunes, ce qui n'est pas le cas.
	L'information donnée par les structures comme l'école est insuffisante.
	Il est nécessaire de mieux informer les jeunes (éducation citoyenne).
	Certains jeunes sont mieux informés que d'autres grâce à leurs parents.
	La politique belge est complexe.
	L'information à destination des jeunes est trop centrée sur les loisirs.
	Il est possible pour les jeunes de s'informer par eux-mêmes.
	S'informer par soi-même est un vrai « casse-tête », c'est trop difficile.
Le fait d'être informé n'est pas un critère suffisant pour pouvoir voter.	
<i>Arguments relatifs à la perception de la maturité</i>	
Contre	Les jeunes de 16 ans ne sont pas assez matures pour pouvoir voter à 16 ans.
	On est moins réfléchi à 16 ans qu'à 18 ans.
	On commence à se forger sa propre opinion à 18 ans.
	18 ans est l'âge des responsabilités, de la majorité... tout doit rester couplé.
	Tout doit se passer à 18 ans. Les droits et les devoirs vont ensemble.
	À 18 ans, on est à l'université ou on travaille.
	Les jeunes de 16 ans ne sont pas autonomes.
	Les jeunes de 16 ans sont dépendants de leurs parents.
	Les jeunes de 16 ans ne sont pas dans la vie active.
	Les jeunes de 16 ans sont encore à l'école.
	Les jeunes de 16 ans n'ont pas assez d'expérience.
	Les jeunes de 16 ans ne sont pas assez responsables.
	Les jeunes de 16 ans ne payent pas encore d'impôt.
	Les jeunes de 16 ans ne produisent rien.
	Les adultes ont plus d'expérience.
Les adultes ont plus de mérite.	
Nuancé	La maturité dépend de l'âge.
	La maturité ne dépend pas de l'âge.
	Certains jeunes sont plus matures que d'autres.
<i>Arguments relatifs à l'influence des jeunes de 16 ans</i>	
Contre	Les jeunes de 16 ans sont influençables.
	Si les jeunes votaient à 16 ans, les parents influenceraient leur vote.

Note : * Argument tendant vers un rejet de l'idée de l'abaissement du vote à 16 ans.

Tableau 3b
Arguments développés par les jeunes lors de la journée de débats et de discussions
(Liège, 2009)

Positions	Thématiques et arguments
<i>Arguments relatifs à l'intérêt politique</i>	
Contre	Les jeunes de 16 ans ne sont pas intéressés par la politique.
	Les jeunes de 16 ans ont d'autres centres d'intérêt.
	Les jeunes de 16 ans n'aiment pas la politique.
Nuancé	Le manque d'intérêt politique est dû au manque d'information.
Pour	Le vote à 16 ans permettrait aux jeunes de s'intéresser davantage à la politique.
<i>Arguments relatifs à la gestion de l'adolescence</i>	
Contre	Les jeunes de 16 ans doivent gérer leur adolescence.
	Il faut laisser grandir les jeunes.
	Les jeunes de 16 ans ont encore besoin d'être encadrés.
	À 16 ans, les jeunes doivent pouvoir faire « leurs conneries ».
	Il n'est pas utile de responsabiliser davantage les jeunes.
<i>Arguments relatifs à la perception de se sentir concerné et à la prise en compte des intérêts des jeunes</i>	
Contre	Les lois s'appliquent plus aux adultes qu'aux jeunes.
Pour	Les jeunes sont directement concernés par les lois et les politiques.
	Les politiciens ne prennent pas en compte les intérêts des jeunes car ils ne votent pas.
	Les politiciens ne prennent pas les jeunes au sérieux .
	Le vote à 16 ans permettrait une meilleure prise en compte des intérêts des jeunes.
Nuancé	Les politiciens prennent déjà implicitement les intérêts des jeunes en compte.
	Le vote n'est pas le seul moyen d'être pris en compte.
<i>Arguments relatifs à l'abaissement de la majorité civile et pénale</i>	
Contre	Abaisser l'âge de la majorité pénale est dangereux.
	L'abaissement de l'âge du droit de vote mènera inévitablement à un abaissement des majorités civile et pénale.
	Si on abaisse l'âge de la majorité pénale, il y aura beaucoup de jeunes en prison.
Nuancé	L'abaissement de l'âge du droit de vote ne mènera pas nécessairement à un abaissement de l'âge des majorités civile et pénale.
<i>Arguments « politiques »</i>	
Contre	Le vote ne permet pas de changer les choses.
	L'extrême-droite pourrait gagner si on abaisse l'âge du droit de vote.
Nuancé	Le vote à 16 ans est intéressant s'il n'est pas obligatoire.

Le développement de chaque type d'argument a été suivi dans les quatre groupes. Nous en reproduisons maintenant les extraits les plus intéressants, en relevant les différentes

réactions des jeunes¹⁸. Alors que certains n'ont émis que des opinions brèves et relativement tranchées contre le vote à 16 ans, d'autres ont construit des argumentations plus élaborées, différenciant les registres de justification.

Arguments relatifs à l'information politique, à la perception de la maturité et à l'intérêt politique

Si accord il y a parmi les 97 jeunes élèves ayant participé à la journée de discussion, c'est bien sur le manque d'informations sur la politique en général. Cependant, si on suit les propos de F03¹⁹, on se rend compte qu'il émet un avis nuancé et relativement élaboré sur cette question. Tout en ne s'estimant pas assez mûr pour voter, il croit que tous ont la possibilité de s'informer et il met l'accent sur l'importance du politique. Dans l'extrait retenu, on remarquera également les propos de F09, qui exprime directement l'effet que semble avoir eu sur sa façon de penser la présentation des intervenants du matin.

F09 : Moi, il y a un truc qui m'a fait réfléchir. C'était la possibilité d'informer le jeune à 16 ans pour préparer le vote à 18 ans. Je trouvais que c'était une bonne chose à faire parce que là, on est perdu.

A : Sur l'information, vous êtes d'accord avec ce que dit F09 ?

F04 : Je suis d'accord, on n'a pas assez d'informations.

A : Vous avez des occasions de vous renseigner dans les journaux, à la télé,... Il y en a qui suivent de temps en temps (à la télé c'est plus facile que dans les journaux) ?

F03 : Oui, c'est important. On décide pour nous. Il faut quand même savoir ce qu'on fait, être au courant des décisions qui sont prises.

A : Et quand tu entends des gens qui parlent et que tu sais que tu ne peux pas les élire, ce n'est pas grave ? Tu te dis que tu attends ton tour à 18 ans ou...

F03 : Ben si mais je ne sais pas. La politique, je ne suis pas assez mûr pour prendre une telle décision.

A : C'est plus dur pour vous de dire « Oui » parce que vous ne vous sentez pas assez mûrs. C'est ça, la réflexion personnelle qui vous empêche de dire oui pour le droit de vote à 16 ans ? C'est juste une question de maturité ou il y a autre chose avec tout ça ?

F09 : On manque d'informations.

F03 : Ben, si on a envie de se renseigner, on peut le faire.

¹⁸ Tous les arguments n'ont cependant pas été développés dans le même sens, bien que, puisque la très grande majorité des jeunes étaient en défaveur du vote à 16 ans, l'impression générale est souvent assez homogène. Dans des analyses ultérieures – qui seront certainement plus intéressantes, d'ailleurs, à partir d'un échantillon plus large et diversifié – une analyse plus systématique sera proposée.

¹⁹ Les intervenants ont évidemment été anonymisés. Le code (ici F09) n'indique que l'appartenance à un groupe de discussion (ici, le groupe F) et le numéro du jeune (09). La lettre « A » indique que l'animateur parle.

L'extrait suivant montre bien la dynamique du manque de maturité et du manque d'informations dans l'argumentaire en défaveur de l'abaissement du droit de vote à 16 ans. Ici, B06 et B08, un garçon et une fille, rejettent les arguments du parti écologiste qui liait cet abaissement à la nécessité d'être mieux informé. Pour ces deux jeunes, une meilleure information ne suffit pas : les jeunes n'ont simplement pas la maturité pour voter à cet âge. Cette réalité est liée à l'évolution psychologique de la jeunesse : la politique n'est pas du tout le centre d'intérêt de la plupart des jeunes de 16 ans. Il est intéressant de constater que ces jeunes développent des arguments en fonction de la perception de leur propre situation, d'une part, et des arguments développés par les intervenants en plénière, d'autre part. Les arguments proposés se retrouvent dans le contexte de la discussion.

B08 : Je suis contre parce qu'on n'est pas du tout informés. On n'a aucune connaissance de la politique donc je ne vois pas pourquoi je voterais. Si on a l'information à 15 ans, à 16 ans, la majorité des gens ne sont pas encore assez matures.
A : Si on commence à vous informer de la politique à 12 ans, tu penses qu'à 16 ans, vous seriez assez matures pour voter ?
B08 : On ne sera pas assez matures. On sera assez informés mais je pense que sur le plan psychologique et tout.. euh.
A : B06 ?
B06 : Je suis contre car on n'a pas la maturité. On a d'autres centres d'intérêt. On pense à autre chose. Je ne me vois pas aller m'informer, faire des recherches, savoir euh, connaître les idées, choisir pour qui voter.
A : Ça n'intéresse pas les jeunes ?
B06 : Pas tous les jeunes.
A : Les jeunes s'intéressent à quoi ?
B06 : La musique, le cinéma, les sorties, les fêtes et voilà.

Si la plupart pensent que la maturité croît avec l'âge, le débat sur l'arbitraire de la fixation d'un seuil a tout de même eu lieu dans certains groupes de discussion. À 18 ans, est-on vraiment mature ? Pour B07, le seuil semble bien arbitraire, mais les quatre intervenants qui s'expriment dans l'extrait suivant semblent tomber d'accord sur le fait qu'il est moins « risqué » de fixer ce seuil à 18 qu'à 16 ans. On verra d'ailleurs dans la dernière partie de la présente communication le mouvement d'opinion général sur cette question.

B02 : Moi, je pense que la maturité, ça ne dépend pas de l'âge. Il y a des jeunes de 18 ans qui ne sont pas matures du tout et des jeunes de 15-16 ans qui sont très matures.

B08 : C'est sûr qu'il y en a qui sont plus matures que d'autres mais la maturité a à voir avec l'âge. À 10 ans, on n'est pas matures et à 25, on l'est quand même plus.

B09 : C'est pas quelque chose qui est mis comme ça « À 18 ans, on est mature ». Il n'y a pas de règle. C'est quelque chose qu'on impose puis on se dit « Voilà, à 18 ans, on est matures »

B07 : Il fallait choisir un âge. Avant c'était 25 ans. Maintenant, c'est 18 ans parce qu'ils pensent que les gens sont plus matures plus tôt mais il y a forcément des gens qui sont moins matures que d'autres.

Arguments relatifs à l'influence

À côté du manque d'informations et de la maturité, il est clair que la perméabilité du jeune à son milieu (les parents, les médias, les amis) constitue un argument central pour refuser le droit de vote aux jeunes de 16 ans. Leurs opinions ne sont pas encore formées et, comme ils ne prendraient pas la peine de s'informer, ils ne voteraient que sous l'influence de leurs parents. Même en les comparant à d'autres classes d'âge, comme les personnes âgées par exemple, les jeunes sont vus comme beaucoup plus influençables et cela convainc les participants à la journée à ne pas accorder le droit de vote à partir de 16 ans.

F03 : Tout dépend de la maturité parce que certains seraient certainement beaucoup influencés alors que d'autres auraient des opinions justes et faudrait prendre ça en compte.

A : Tu n'as pas l'impression que des personnes plus âgées pourraient être autant si pas plus influencées que des jeunes comme vous ?

F03 : Ben, je ne sais pas parce qu'ils ont vécu...

A : Si tu accompagnes une mamy pour aller voter et que tu lui susurres à l'oreille de voter pour un parti qui ferait quelque chose de bien pour elle pourrait être influencée parce qu'elle est âgée et ne réfléchit plus tout fait par elle-même ?

F03 : Pour moi, un jeune est plus influençable qu'une personne âgée parce qu'après ce qu'ils ont vécu c'est... Ils ont plus d'expérience qu'un petit jeune de 14-15 ans.

Au passage, on peut tout de même remarquer quelques hésitations dans les propos de F03, ce qui montre bien l'intérêt de la discussion dans le processus de formation de l'opinion.

Arguments relatifs à la gestion de l'adolescence

Le prochain extrait met bien en évidence le processus de réflexion qui s'est déroulé à certains moments dans les groupes de discussion. Ici, la question du vote à 16 ans est

longuement replacée par B01 et B11 dans la logique propre à l'adolescence : elles partagent la même opinion sur l'adolescence et se renforcent mutuellement par des raisonnements élaborés. B11, plus particulièrement, reprend sous la forme d'une synthèse les arguments de B01 et de B12, englobant ces arguments en les renforçant, en les replaçant en contexte et en leur donnant un nouveau sens. S'il est vrai que les jeunes doivent gérer leur adolescence et grandir, qu'ils ont d'autres préoccupations, il n'en reste pas moins qu'il est nécessaire de les éveiller et de les aider à comprendre le politique, à se forger des opinions de façon à leur permettre à faire des choix sensés et réfléchis.

B01 : Un jeune doit surtout apprendre à gérer la pression qu'on lui met sur les épaules parce que c'est un adolescent et il commence à se rebeller un peu contre ses parents, ses profs. Il doit déjà apprendre à gérer ça et surtout à voir qu'il change, que les autres ne sont pas comme lui et alors si on lui colle en plus une obligation politique sur le dos. À 16 ans, il faut continuer à grandir. Il faut laisser grandir les jeunes. Pas besoin qu'on leur colle ça sur le dos. Ils ont suffisamment de problèmes quand ils arrivent à 18 ans.

A : Donc, à 18 ans, on a suffisamment de problèmes ? B12 ?

B12 : Je suis contre. La plupart des jeunes ne s'intéressent pas à la politique et n'ont pas assez de maturité. Les jeunes de 16 ans vont plutôt faire le fête, écouter de la musique. Ils s'intéressent à d'autres choses.

B11 : Voter en tant que tel n'est pas mauvais, mais voter à 16 ans, je trouve que ce n'est pas bien. Pourquoi ? Parce que quand on a 16 ans, il y a beaucoup de choses qui se passent dans nos têtes et on a l'impression qu'il y a plein de chocs et on n'arrive pas toujours à les surpasser. Si bien qu'un jeune de 16 ans a d'autres préoccupations, faire ceci ou cela. Si dans les écoles il y a des gens qui nous amènent à comprendre ce qu'il faut faire, pourquoi on le fait etc., au moins l'enfant sera averti et ce sera peut-être des armes pour lui pour qu'à 18 ans, il puisse savoir pourquoi il le fait, dans quel but il le fait, parce que ce qu'il fera, le vote qu'il fera et tout aura des répercussions pour les années à venir. Parce que la personne pour qui le jeune votera aura du pouvoir. Il aura alors voté pour lui pour telle raison en sachant pourquoi. Il sera bien dans sa peau. C'est ça quoi. Il faut savoir ce qu'on veut car le monde d'aujourd'hui est un monde difficile et on a plein de choses dans la tête. Je souhaite aujourd'hui qu'on apprenne aux jeunes, qu'on leur donne des idées et des armes pour qu'à 18 ans, ils puissent construire un avenir meilleur.

B11 n'est pas la seule à penser qu'un temps de préparation est nécessaire aux jeunes avant de voter et ce temps est justement acquis entre 16 et 18 ans. L'absence d'appui pour le vote à 16 ans n'est donc pas toujours un signe de dépolitisation, mais la conscience qu'un temps de préparation doit être accordé aux jeunes (qui, il ne faut pas l'oublier, auraient l'obligation de voter dans un système comme le système belge).

Arguments relatifs à la perception de se sentir concerné et à la prise en compte des intérêts des jeunes

Deux extraits de discussions, tirés d'un même groupe, sont retenus ici. On remarque facilement que l'opinion de B10 est bien déterminée, malgré les interventions de l'animateur : pour elle, le fait de vivre encore chez ses parents révèle un statut nettement contradictoire avec celui de voter. À partir du moment où un jeune vit chez ses parents, ce dernier serait « moins concerné » par les lois et la dynamique qu'implique la prise de décision politique. Il se trouverait encore dans une position « inactive » au sein de la société ou tout simplement, *dépendante*. Voter à 18 ans ne devrait peut-être même pas être permis si le jeune demeure encore chez ses parents...

B02 : Je pense que si on nous donne le droit de vote à 16 ans, on voterait pour des choses qui ne nous concernent pas directement.

B10 : Et même si on était informés avant 16 ans, on ne serait quand même pas capables de voter à 16 ans parce qu'on a toujours l'influence des parents. On serait toujours influencés par les choix de nos parents, de la famille et tout ça même si on a un cours à l'école là-dessus.

A : Si je comprends bien, tu es contre parce qu'on vit toujours chez les parents ? Supposons qu'à 16 ans, tu ne sois plus chez tes parents ?

B10 : On serait plus concernés parce qu'on serait autonome. Maintenant, les lois s'appliquent à nos parents et moins à nous. Si on vote à 16 ans et qu'on habite seul à 16 ans, les lois s'appliquent à nous tandis que si on vit chez nos parents, elles s'appliquent à nos parents. Ça nous concerne moins.

A : Tu vas devoir voter à 18 ans. Tu seras peut-être toujours aux études. Tu seras peut-être toujours chez tes parents...

B10 : Ben moi, je trouve que ça ne devrait pas être obligé parce qu'on n'est pas concernés.

Un autre débat a eu lieu dans ce groupe concernant l'impact sur la vie politique que pourrait avoir l'abaissement du vote à 16 ans. Les hommes et les femmes politiques seraient-ils plus attentifs aux questions des jeunes si ces derniers votaient plus tôt ? Cette question avait été soulevée de différentes façons lors du débat du matin, surtout dans la perspective du vieillissement du corps électoral et d'un rééquilibrage de la pyramide des âges. Les jeunes participants ont aussi été confrontés aux discours de politiciens – qui, pour la plupart, étaient d'ailleurs en campagne pour les élections du 7 juin.

Ici, les arguments de B02 s'opposent clairement à ceux de B10, d'ailleurs :

A : *On va voter en fonction de ses intérêts. Pensez-vous que les politiques prennent suffisamment en compte les intérêts des jeunes ?*

B07 : *C'est normal qu'ils ne prennent pas en compte les intérêts des jeunes parce qu'on ne va pas voter.*

B02 : *Je pense qu'ils devraient parce que ça nous concerne aussi même si on n'a pas 18 ans. Tout ce qu'ils font nous touche indirectement. Ce n'est pas parce qu'on ne participe pas qu'on n'existe pas.*

B07 : *Il faudrait mettre le droit de vote à 16 ans alors ? C'est par le biais des votes qu'ils prennent notre avis en compte.*

B02 : *C'est pas voter qui amène à une existence. Ils peuvent mettre d'autres moyens avant qu'on puisse voter. Ici, on est en train de débattre, c'est de la politique. On ne vote pas mais ils vont prendre en compte nos idées et...*

A : *Si on votait à 16 ans, on prendrait un peu plus compte de nos intérêts. Ne serait-ce dès lors pas intéressant de voter à 16 ans pour que les politiques prennent plus en compte les intérêts des jeunes ? Cela ferait beaucoup de voix. À 16 ans, la loi s'applique à vous-même si vous n'avez pas 18 ans. Vous n'allez peut être pas en prison mais le législateur, donc les gens élus, font des lois qui s'appliquent à vous.*

B07 : *À 16 ans, on a besoin d'être cadré et de ne pas décider de ce qu'on veut.*

A : *Les adultes payent des impôts. En fonction des programmes des partis, ils vont faire leur choix (impôts, allocations,...) parce qu'ils contribuent. Le fait d'avoir un mot à dire pourrait changer quelque chose pour vous ? Est-ce que cela pourrait influencer la manière dont les politiques font leurs programmes ?*

B01 : *Non, car le programme politique est fait avant le vote. Il faut que l'électeur ait quelque chose pour qu'on vote pour lui. Le programme est fait. Et l'électeur fait son choix. Les politiques, ils vont chercher l'avis avant pour dire « Regardez, moi je suis là pour vous et j'ai besoin que vous votiez pour moi. ». Le programme est déjà là. Ils se battent pour qu'on l'applique.*

A : *Le vote à 16 ans permettrait une meilleure prise en compte de l'intérêt des jeunes ?*

B08 : *Ils ne prennent pas en compte les intérêts des jeunes.*

A : *Est-ce qu'ils prendraient plus en compte si on votait à 16 ans ?*

B08 : *Oui, ils prendraient plus en compte. Mais ils n'ont pas besoin de notre avis.*

B07 : *Ils prennent en compte pour avoir des voix justement. Ils font leurs programmes pour qu'on vote pour eux donc ils prennent en compte les choix, les espérances et tout ça pour faire leurs listes, leurs programmes et pour qu'on vote pour eux.*

B02 : *Moi, personnellement, je trouve qu'on ne devrait pas être obligés de voter pour qu'on nous prenne en compte. On n'est pas obligés qu'il y ait le vote à 16 ans pour qu'on prenne en compte les jeunes de 16 ans. Les idées, elles sont là et ils n'ont qu'à les entendre et essayer de les prendre en compte. Il ne faut pas qu'on soit obligés de voter à 16 ans pour qu'on prenne en compte notre avis et nos espérances. Ce n'est pas parce qu'on a 16 ans, qu'on n'a pas un avis meilleur que les adultes. Si ça pouvait être pris en compte sans voter, ça serait mieux vu qu'on n'est pas préparés. Pourquoi forcément voter ?*

B05 : *Peut être que voter à 16 ans, on donnerait plus notre avis.*

A : *Je repose la question. Le fait de voter à 16 ans ferait que les politiques prennent plus en compte les intérêts des jeunes ?*

B03 : *Je suis d'accord avec B07. Si on va voter, ils vont faire un programme et le programme, ce sera quelque chose qui nous intéresse. Donc ils prennent en compte ce qui nous intéresse.*

B05 : *Ça changerait peut être quelque chose parce que... mais on voterait comme nos parents.*

B04 : *Si plusieurs millions de jeunes votaient, on prendrait en compte nos intérêts. Donc c'est bien de voter à 16 ans.*

B09 : *Ils n'ont pas besoin de notre avis mais ils ne sauraient pas ce qu'est le vote des jeunes. Donc ça ne sert à rien de voter.*

B10 : *On n'a pas besoin qu'on nous prenne plus en compte. On n'est pas directement concernés. Ils n'ont pas besoin de notre avis.*

?? : *Notre avis, ce serait pour notre intérêt à nous et ce serait un peu égoïste.*

?? : *Il y a des vieux, ils font pareil.*

B08 : *Moi, je ne vois pas pourquoi on a spécialement besoin de nous parce qu'on ne manque de rien, on n'a pas encore de métier et tout.*

A : *Le vote à 16 ans ferait qu'on prenne plus en compte les intérêts des jeunes ?*

B12 : *Je trouve qu'on n'a pas besoin qu'on prenne en compte nos intérêts. On a déjà nos parents.*

B11 : *Je pense que les hommes politiques prennent en compte les intérêts des jeunes mais on exclut le fait de voter à 16 ans. Je pense qu'ils nous prennent en compte de manière implicite. Nous sommes jeunes. Nous sommes l'espoir de demain et c'est nous qui feront que demain, ils soient là. On votera à 18 ans qui est l'âge mature.*

Il est intéressant de remarquer que, dans cette discussion, plusieurs jeunes semblent considérer que les hommes et les femmes politiques devraient s'intéresser à eux *même si les jeunes n'ont pas le droit de vote* (revoir, à ce propos, l'intervention de B02). Le fait d'être un électeur n'est donc pas un prérequis, en quelque sorte. Par contre, d'autres soutiennent que les intérêts des jeunes n'ont pas à être pris en compte par les politiques parce qu'ils ont déjà leurs parents (reprise de l'idée de la dépendance). De plus, on sent bien, dans les échanges, le scepticisme envers les hommes politiques qui s'est exprimé à de nombreuses reprises au cours des discussions.

Arguments relatifs à l'abaissement de la majorité civile et pénale

Enfin, un dernier extrait mérite d'être repris concernant la relation entre majorité civile et majorité pénale. Les échanges qui ont eu lieu avec les intervenants le matin et les discussions en groupe nous laissent penser que ce fut certainement un des principaux éléments pour convaincre les jeunes de ne pas abaisser le droit de vote à 16 ans. Plusieurs n'ont pas hésité, en prenant des exemples, à soutenir que la cohérence entre tous les types de droit était nécessaire. C'est une question de « logique », comme le propose F03.

Ici, il nous semble évident que ces échanges sont nés des arguments avancés par les intervenants. Tous les groupes en ont parlé, ce qui n'aurait pas été le cas si cet argument relativement technique n'avait pas été longuement évoqué par le représentant d'un parti politique. Comme la plupart des répondants étaient opposés au droit de vote à 16 ans, cet argument n'a pu que les renforcer dans leurs convictions.

A : Responsable dans quel sens ? Il y a la responsabilité pénale et civique ou c'est ce que vous sentez dans votre for intérieur en vous disant que vous avez 18 ans et que vous êtes grands.

F04 : Les deux.

F03 : Comme disait le [représentant du] cdH, si on avance l'âge de voter, on avancera aussi le pénal et le civil. Forcément, on ira jusque-là parce que c'est logique.

A : Donc, ça, c'est un bon argument pour toi ? C'est quelque chose qui reste dans ta tête.

F03 : Oui, quand tu peux voter, tu peux conduire et tout ça...

F04 : *Je ne suis pas d'accord. Si on met le vote à 16 ans, ce n'est que le vote et pas la majorité civile et pénale. C'est trop jeune.*

A : *Donc, si on met le vote à 16 ans, il ne faut pas pour autant abaisser le majorité par la suite ?*

F03 : *Ce n'est pas ça que je veux dire mais si on met le vote à 16 ans, forcément, ça arrive. On va d'abord faire le vote et on dit « Non pour la majorité pénale » au début mais ça va venir. C'est logique, on abaisse l'âge du vote au début puis après le reste vient avec. Comme on choisit pour notre pays et tout ça, c'est logique que le reste va avec.*

A : *Vous en pensez quoi ?*

F08 : *Moi, je ne suis pas d'accord. En Amérique, on peut conduire à 16 ans mais on ne peut boire de l'alcool qu'à 21 ans. C'est variable.*

F03 : *Mais les Américains n'attendent pas 21 ans pour boire. Je suis sûr que si on attend dans 3 ou 4 ans, ils pourront boire à partir de 16 ans. Pour moi, plus on avance, plus ce sera comme ça.*

A : *Si on abaisse le vote à 16 ans vont suivre des responsabilités et toi, F04, tu n'en veux pas trop ?*

F04 : *Moi, je trouve qu'à 16 ans, on n'est pas encore responsables de ses actes.*

A : *Actes politiques ou actes de bêtises ?*

F04 : *En politique, on commence à 16 ans mais pas pour une bêtise. C'est pour ça que je suis partagé de mettre à 16 ou à 18 le droit de voter à cause de ça.*

A : *Et toi F10 ?*

F10 : *Je pense qu'à 16 ans, on a d'autres préoccupations. Ce n'est pas une question de responsabilité car certaines personnes sont très responsables à 16 ans. À 16 ans, on pense à d'autres choses. C'est plus les loisirs.*

A : *Les filles ?*

F02 : *Ben à 16 ans, c'est trop jeune ?*

A : *Et toi, tu dissocies l'âge du vote et la responsabilité civile et pénale ?*

F02 : *Ben oui, c'est deux choses différentes.*

A : *Tu ne reculerais pas le vote au niveau politique ou parce que tu aurais une crainte de voir abaisser l'âge de la responsabilité civile et pénale ?*

F02 : *Je trouve que ça joue quand même.*

F01 : *Je suis d'accord.*

F06 : *On réfléchit moins à ce qu'on fait à 16 ans qu'à 18 ans.*

Troisième partie : L'état de l'opinion après la discussion

Les extraits précédents le montrent : les jeunes participant à la journée ont largement pu discuter de tous les aspects de la question de l'abaissement du droit de vote à 16 ans. Ils n'ont pas tous participé aussi activement (seuls les extraits les plus significatifs ont été repris) et plusieurs n'ont développé que des arguments généraux, mais rappelons que notre objectif n'est pas d'étudier ici les processus de formation des opinions *individuelles*, mais de mesurer l'opinion *globale* de nos participants *après* une séance de discussion.

À ce chapitre, il est clair que les opinions ne sont plus les mêmes entre le temps T1 et le temps T2. On ne sera pas surpris, tout d'abord, de voir que *moins* de jeunes souhaiteraient que le vote soit abaissé à 16 ans : de 28 % au début de la journée, on passe à seulement 10 % des répondants (-18) à la fin de l'expérience. Seulement 15 % auraient été prêts à voter à 16 ans en fin de journée (contre 25 % au début).

Déception ? Dans un sens, oui, pour ceux qui auraient souhaité qu'une telle expérience puisse conduire à une certaine *conscientisation* des jeunes. Toutefois, nous n'avons jamais prétendu que souhaiter l'abaissement du droit de vote à 16 ans était un indicateur d'un plus grand intérêt politique. D'ailleurs, le niveau d'intérêt pour la politique ne change pas et demeure à 28 % après l'expérience. Ici, on aurait certes pu souhaiter que la journée encourage un plus grand intérêt. Mais au chapitre du droit de vote à 16 ans, il est clair que les jeunes ont surtout mis en évidence les écueils qu'il faudrait franchir avant qu'une telle politique soit possible (quant à savoir si elle est souhaitable...). Nous aurions cependant aimé que plus d'arguments en faveur d'une telle politique aient été développés. Cela aurait peut-être changé quelque chose.

Parmi les arguments en faveur ou en opposition au droit de vote à 16 ans, on observe clairement un gain des seconds, comme le montre le Tableau 4. D'une part, après la journée, les participants croient davantage qu'un jeune de 16 ans voterait comme ses parents (+13) et croient moins que les jeunes s'intéresseraient davantage à la politique en votant à 16 ans (-17) ou que les partis politiques prendraient plus en compte les intérêts des jeunes s'ils votaient plus tôt (-14). Mais surtout, on passe de 22 % à 69 % de jeunes qui pensent qu'on est moins responsables à 16 ans qu'à 18 ans (47 points de différence). Clairement, ces résultats sont cohérents avec le mouvement observé quant au vote à 16 ans. Cependant, on notera tout de même qu'ils sont plus nombreux à croire que beaucoup d'adultes n'ont pas un plus grand intérêt pour la politique qu'un jeune de 16 ans (+11). Effet de la discussion ?

Tableau 4
Opinions sur les capacités du droit de vote à 16 ans (temps T1 et T2)
(Liège, 2009)

	Temps T1 Tout à fait/ plutôt d'accord	Temps T2 Tout à fait/ plutôt d'accord	Différence
Les jeunes sont assez matures pour voter à 16 ans.	24	19	-5
À 16 ans, les jeunes voteraient comme leurs parents.	52	65	+13
La maturité d'une personne ne dépend pas de son âge.	76	81	+5
Les jeunes s'intéresseraient davantage à la politique en votant à 16 ans.	61	44	-17
À 16 ans, les jeunes ne connaissent pas assez la politique pour voter.	88	85	-3
Beaucoup d'adultes n'ont pas un plus grand intérêt pour la politique qu'un jeune de 16 ans.	58	69	+11
Voter à 16 ans permettrait de responsabiliser davantage les jeunes.	64	55	-9
À 16 ans, on est moins responsable qu'à 18 ans.	22	69	+47
Les partis politiques prendraient plus en compte les intérêts des jeunes s'ils votaient plus tôt.	60	46	-14

Source : Recherche sur le droit de vote à 16 ans, phase 2 : journée de débats et de discussions (N = 97).

Finalement, on remarquera que les réponses aux questions sur l'importance du vote en général sont relativement stables. La très large majorité des répondants croient toujours qu'il est très ou assez utile de voter, par exemple (82 % en T2 contre 88 % en T1). Seulement un peu plus de répondants pensent que « lors des élections, il y a tant de personnes qui émettent leur vote que le mien ne compte pas » (37 % en T2). Seule variation intéressante dans le cas belge, où le vote est obligatoire : la moitié souhaite toujours maintenir l'obligation de vote en Belgique, mais ils étaient deux tiers au début de la journée. Si l'on exclut cette première question, on ne peut pas soutenir que le rejet de l'idée du vote à 16 ans implique un désintérêt pour le vote. Les débats dans les groupes de discussion ne vont également pas dans ce sens²⁰.

À la fin du questionnaire de la journée, deux questions visaient à mesurer l'impact de la journée auprès des jeunes participants. Il s'agit, évidemment, d'une mesure fort partielle, mais néanmoins indicative.

²⁰ Par contre, il serait peut-être intéressant de voir si la même chose se produit dans un pays où le vote n'est pas obligatoire.

Lorsqu'on demande au répondant « si la discussion d'aujourd'hui [l']a fait changer d'opinion sur le vote à 16 ans », 30 % répondent positivement. Ces changements, nous pouvons évidemment les évaluer en comparant les réponses données au temps T1 et au temps T2 : ainsi, les deux tiers (66 %) étaient contre l'abaissement du droit de vote au début et à la fin de la journée et 4 % étaient pour et le sont restés. Il n'y a donc pas eu de changements de ce côté et la journée n'a eu pour effet que le renforcement de l'opinion. Par contre, un peu moins du quart (23 %) étaient pour et sont devenus contre après la rencontre et 5 % étaient contre et sont devenus pour.

Cela dit, les deux tiers des participants croient qu'une journée comme celle du 1^{er} avril fut utile...

Conclusion

Dans une recherche antérieure, nous avons retracé les différents arguments qui avaient été évoqués, de la Révolution française jusqu'à l'abaissement de la majorité électorale à 18 ans en France, pour conclure à un certain arbitraire dans la détermination des seuils électoraux et d'éligibilité²¹. Dix-neuf ans, 18, 17 ? Aucune urgence sociale ou électorale ne réclame aujourd'hui un changement de seuil et c'est bien pourquoi, nous semblait-il, le choix de cette question nous semblait pertinent pour étudier la stabilité des opinions agrégées après un processus de discussion.

À partir de cette première expérience, toute imparfaite soit-elle, nous avons voulu ainsi vérifier si une journée d'échanges et de discussions participait à la construction d'une opinion informée sur le sujet traité et, par là même, contribuait à construire une opinion *mieux informée* sur le droit de vote à 16 ans. Voilà l'intérêt de choisir une telle problématique.

L'analyse des réponses aux questionnaires, avant et après deux étapes de discussion (les interventions des hommes et des femmes politiques et les discussions en groupe) devait donc nous renseigner sur les mouvements des opinions des jeunes. Globalement, nous avons perçu des renforcements et des changements. Il est important d'insister sur ces deux dynamiques : nous l'avons souligné, le succès de l'entreprise n'est pas de trouver des écarts gigantesques entre les réponses au premier et au second questionnaire. Ce serait même assez inquiétant pour l'analyse des sondages de type traditionnel. Le processus de discussion, l'échange des points de vue conduit certainement à un *renforcement* des opinions – ce qui est bien ainsi. Ce renforcement est-il plus fréquent chez certains types d'individus ? L'homogénéité de notre population ne nous permet pas de le dire et c'est pourquoi nous n'avons pas poussé les analyses en ce sens. Il était important, toutefois, de le mettre en évidence.

Le tiers des jeunes, quant à eux, ont changé d'opinion dans un sens comme dans l'autre (mais surtout dans un sens, en fait). Ce n'est pas marginal et cela montre l'importance de la discussion. Encore faudrait-il, évidemment, déterminer la profondeur de ce changement. Sur une question pareille, nous sommes assez confiants que ces mêmes jeunes sondés de nouveau aujourd'hui se rappelleraient de la discussion et répondraient dans le même sens. Toutefois, il n'en est certainement pas ainsi de tous les sujets. La méthode a donc ses limites.

Au delà de ce portrait global, une analyse plus fine des différents profils de jeunes sera menée dans les semaines à venir. Quels arguments ont été repris par ceux qui se sont toujours opposés au vote à 16 ans et par ceux qui ont changé d'opinion ? Peut-on appliquer ces mêmes changements au niveau de l'intérêt politique en général ? Beaucoup de données restent encore à analyser et une nouvelle expérience, avec maintenant 400 jeunes, doit être montée.

²¹ « La majorité politique : étude des débats parlementaires sur la fixation d'un seuil », avec Franck Pépratx, *Âge et politique*, sous la direction de Annick Percheron et René Rémond, Paris, Economica, 1991, coll. « La vie politique », pp. 85-110.

Bibliographie

- Beatty, Paul C. et Gordon B. Willis (2007). « Research Synthesis: The Practice of Cognitive Interviewing », *Public Opinion Quarterly*, 71, no 2, pp. 287-311.
- Claes et al.. « Étude Jeunesse 2006 : Un premier portrait des opinions des jeunes de seize ans », Leuven, Centre for Citizenship and Democracy, 2006, 22 p.
- Claes, Ellen, Céline Declaire, Yves Dejaeghere, Stefaan Fiers, Marc Hooghe, et Ellen Quintelier. *Étude Jeunesse 2006: Un premier portrait des opinions des jeunes de seize ans*, Louvain: Centre for Citizenship and Democracy, 2006, 22 p.
- Confédération des Organisations de Jeunesse, *Actes du séminaire sur « L'Engagement des Jeunes en Europe »*, Bruxelles, 2006, 45 p.
- Elliott, Janice. « Méthodes participatives. Un guide pour l'utilisateur. Deliberative Polling® », Brigitte Duvieusart, Hervé Lisoir, Gerrit Rauws et An Van Campenhout (dir.). Bruxelles, Fondation Roi Baudouin et Vlaams Instituut voor Wetenschappelijk en Technologisch Aspectenonderzoek (viWTA), 2005.
- Fishkin, James S. *The Voice of the People : Public Opinion and Democracy*, New Haven, Yale University Press, 1995.
- Fournier, Bernard et Franck Péprax, « La majorité politique : étude des débats parlementaires sur la fixation d'un seuil », *Âge et politique*, sous la direction de Annick Percheron et René Rémond, Paris, Economica, 1991, coll. « La vie politique », pp. 85-110.
- Fournier, Bernard. « Le mythe de la dépolitisation de la jeunesse », *Revue de la Faculté de droit de l'Université de Liège*, Larcier, vol. 2, 2007, pp. 295-299.
- Hudon, Raymond et Bernard Fournier (1994) (sous la direction de), *Jeunesses et politique*, tome i : Conceptions de la politique en Amérique du Nord et en Europe, tome ii : Mouvements et engagements depuis les années trente, Québec/Paris, Presses de l'Université Laval/ L'Harmattan, 1994, coll. « Sociétés et mutations »/« Logiques politiques », 552 et 548 pages.
- Hudon, Raymond et Bernard Fournier (2003), « À quel âge est-on prêt à voter ? La participation des jeunes à la vie collective », *Perspectives électorales/Electoral Insight*, vol. 5, no 2, juillet 2003, pp. 36-41 (également publié en anglais sous le titre : « How Old Is Old Enough to Vote. Youth Participation in Society »).
- Hudon, Raymond et Bernard Fournier (sous la direction de), *Jeunesses et politique*, tome I : *Conceptions de la politique en Amérique du Nord et en Europe*, tome II : *Mouvements et engagements depuis les années trente*, Québec/Paris, Presses de l'Université Laval/L'Harmattan, 1994, coll. « Sociétés et mutations »/« Logiques politiques », 552 et 548 p.
- Hudon, Raymond, Bernard Fournier et Louis Métivier, « L'intérêt des jeunes pour la politique : une question de mesure ? Enquêtes auprès de jeunes de 16 à 24 ans », *Les jeunes et la vie politique au Canada. Engagement et participation*, sous la direction de Kathy Megyery, Montréal, Wilson & Lafleur, 1992, coll. « Études de la Commission royale sur la réforme électorale et le financement des partis politiques », vol. VIII, pp. 3-66.
- Idem*, « À quel âge est-on prêt à voter ? La participation des jeunes à la vie collective », *Perspectives électorales/Electoral Insight*, vol. 5, n° 2, juillet 2003, pp. 36-41.
- Idem*, « Les jeunes et la politique : effets d'âge, effets de conjoncture », Gérard Mauger, René Bendit et Christian Von Wolffersdorff, *Jeunesses et sociétés. Perspectives de la recherche en France et en Allemagne*, Paris, Armand Colin, 1994, pp. 215-225.
- Idem*, « La socialisation politique ; Défense et illustration », *Traité de science politique*, sous la direction de Madeleine Grawitz et Jean Leca, tome III, *L'action politique*, Paris, Presses universitaires de France, 1985, pp. 165-235.
- Idem*, *La socialisation politique* (textes réunis par Nonna Mayer et Anne Muxel), Paris, Armand Colin, 1993, coll. « U — sociologie », 226 p.
- Le Monde*, « L'Autriche instaure le vote à 16 ans », 20 mars 2007.
- Mutz, Diana Carole. *Hearing the other side: deliberative versus participatory democracy*, Cambridge, New York, Cambridge University Press, 2006.
- Muxel, Anne, « La formation des choix politiques dans le temps de la jeunesse », Chevallier, Jacques (dir.), *L'identité politique*, Paris, Presses universitaires de France, 1994, pp. 70-74.
- Muxel, Anne, *Les jeunes et la politique*, suivi d'un débat avec Pascal Perrineau, Paris, Hachette, coll. « Questions de politique », 137 p.
- Percheron, Annick. « La socialisation politique, défense et illustration », in Madeleine Grawitz et Jean Leca (dir.), *Traité de science politique*, Paris, Presses universitaires de France, 4 tomes, vol. III, 19985, « L'action politique », pp. 165-235.
- Rocour, V. « Les jeunes ne veulent pas voter à 16 ans », *La Libre Belgique*, 3 novembre 2007, p. 8.